

Marie BEFFARA
Députée de l'Indre-et-Loire

TD/081116

Monsieur

[REDACTED]

Paris, le 08 novembre 2016

Monsieur,

Vous vous êtes adressé à moi pour me faire part de votre position concernant la politique du Gouvernement en matière de sécurité routière. Vous m'interpellez plus particulièrement sur le financement des radars et la proposition du député Franck Marlin dans le cadre du Projet de loi de Finances.

La mortalité routière a malheureusement, et comme vous l'indiquez, augmenté ces derniers mois. Ces mauvais résultats sont d'autant plus décevants que grâce aux politiques de sécurité routière mises en place en France, le taux de mortalité routière a diminué de plus de 55% depuis 2000. Les chiffres et les statistiques parlent d'eux même : en 1991, le nombre de tués à six jours sur les routes était de 9 617, en 2015 il est de 3 464. La politique de sécurité routière et la prévention portent leurs fruits. Les radars ont un rôle incontestable dans la modification du comportement des conducteurs.

Les amendes liées aux excès de vitesse ont représenté un montant de 708 millions d'euros

Finances.

La mortalité routière a malheureusement, et comme vous l'indiquez, augmenté ces derniers mois. Ces mauvais résultats sont d'autant plus décevants que grâce aux politiques de sécurité routière mises en place en France, le taux de mortalité routière a diminué de plus de 55% depuis 2000. Les chiffres et les statistiques parlent d'eux même : en 1991, le nombre de tués à six jours sur les routes était de 9 617, en 2015 il est de 3 464. La politique de sécurité routière et la prévention portent leurs fruits. Les radars ont un rôle incontestable dans la modification du comportement des conducteurs.

Les amendes liées aux excès de vitesse ont représenté un montant de 708 millions d'euros en 2013. Il s'agit d'une somme relativement faible, comparée aux 21 milliards d'euros qu'ont coûté les accidents de la route la même année.

Les radars sont implantés pour sauver des vies. La somme provenant des radars est, pour plus de moitié, reversée aux collectivités et à l'Agence de financement des infrastructures de transport de France pour l'entretien et la réparation des réseaux de transports.

En outre, les radars ne sont pas les seuls outils de la politique de sécurité routière. Les nombreuses campagnes de communication et la sensibilisation des élèves durant leur parcours scolaire ont démontré leur efficacité. Mais la vitesse reste un facteur déterminant dans la majorité des accidents. Les radars restent les outils les plus efficaces pour la réguler. Ils ne sont pas installés par hasard mais dans des zones à risque, où la vitesse maximale autorisée n'est pas respectée et avec le souci d'un maillage territorial équilibré. Alors qu'un quart des accidents mortels sont dus à la vitesse, près des nouveaux radars qui ont été installés dans les zones dangereuses le nombre d'accidents graves a diminué de 60%.

Je vous prie d'agréer, monsieur, l'expression de ma sincère considération.

Cordialement

Jean-Marie BEFFARA

1 place du marché aux légumes 37600 LOCHES - tél : 02 47 91 38 75
4 rue des douves 37250 MONTBAZON - tel : 02 47 34 84 45

E-mail : permanence@jeanmariebeffara.fr